

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE DE L'EXPRESS SUR LES LYCEES CHAMPARDENNAIS.

L'Express a publié en avril 2004 un classement des lycées publics et privés de Champagne Ardenne. Chaque année à la même époque, c'est à dire au moment où les parents d'élèves des classes de troisième commencent à formuler des vœux pour la classe de seconde et réfléchissent aux possibilités offertes par les différents lycées, fleurissent des « palmarès » distinguant les lycées performants et les autres

A partir d'indicateurs fournis par la DEP du ministère de l'EN : taux de réussite au bac, taux d'accès au bac, avec la valeur ajoutée (différence entre le résultat brut constaté et le résultat attendu compte tenu de la population scolaire accueillie), l'Express mène l'enquête, interroge des chefs d'établissements, des enseignants, et attribue là des félicitations, des encouragements, ici des « peut mieux faire », insuffisant, etc. ... un vrai bulletin trimestriel avec les bons et les mauvais élèves

A qui ? à quoi ? peut servir ce reportage ? la DEP elle même reconnaît les limites de ce genre d'exercice .

- Comment peut on comparer des lycées qui offrent des formations différentes ? Dans un lycée d'enseignement général, la réorientation vers des formations technologiques tertiaires et industrielles est une pratique courante en fin de seconde, peut on la confondre avec une politique de sélection voire même d'exclusion de certains élèves ?
- Comment peut-on établir un classement en terme de réussite ou d'échec sur de petits effectifs ? (et c'est particulièrement vrai dans notre académie où il y a des lycées avec parfois une seule terminale par série).
- Comment ne pas s'interroger sur le fait que des lycées cumulent difficultés scolaires et sociales ?
- Comment peut-on encore parler de lycées sélectifs quand on connaît la réalité des conseils de classes : passage systématique de première en terminale, remise en cause des propositions d'orientation des conseils de classes notamment par les chefs d'établissements soumis aux pressions de leur hiérarchie ?

En fait et comme souvent dans ce type d'étude médiatisée les vrais problèmes sont écartés. Lycées évités ou recherchés, les lycées champardennais n'échappent guère au consumérisme scolaire qui se développe, à la concurrence entre les établissements aggravés par une démographie scolaire déprimée, et les restrictions budgétaires risquent de réduire encore les offres de formation et creuser ainsi les écarts entre les lycées.

Chantal DUPONT

Assistants d'éducation Quel bilan au bout d'un an ?

Nous aurions tendance à dire que la situation est encore pire que ce que nous mettions en évidence il y a quelques mois. En plus de ce que dénonçons, on assiste depuis quelques semaines à des pressions de la part de certains chefs d'établissement sur ces collègues.

Tout d'abord le mot d'ordre des personnels de direction est de n'embaucher des personnes qu'avec des contrats d'un an, alors que la réglementation leur permet de faire des contrats qui peuvent aller jusque trois ans. Leur argumentation ? Cela permet de ne reprendre que ceux qui ont donné entière satisfaction (ou qui ont accepté de la « souplesse » par rapport à leur contrat ? ?).

Certains assistants d'éducation qui avaient, tant bien que mal réussi à concilier leur service avec la poursuite d'études ont eu des difficultés pour avoir des congés le jour de leurs examens universitaires. Nous espérons qu'il n'y en ait pas qui ont eu des refus pour être libérés les jours d'examen, mais nous n'en sommes pas sûr. Nous attendons de vous des exemples précis.

Le contrat signé par certains en début d'année scolaire était tellement vague, qu'ils se retrouvent coincés maintenant. Un exemple : un assistant d'éducation signe un contrat disant qu'il doit 1600 heures dans l'année sur un nombre de semaines non défini de façon précise. Le chef d'établissement fait maintenant le compte des heures travaillées, comme il ne lui avait pas demandé de faire le maximum d'heures par semaine, il reste tant d'heures à effectuer que l'assistant d'éducation les fera pendant les vacances, même si le travail ne correspond pas exactement aux tâches prévues par le contrat !

Le ministre de l'éducation nationale a demandé un bilan du dispositif des assistants, et qu'il tiendra compte des critiques formulées. Evidemment il n'est pas prévu de nous consulter. Mais, il convient qu'il faudra revoir les conditions de recrutement et la compatibilité avec la poursuite d'études. Le ministre a également indiqué qu'il travaillait au renforcement des moyens de surveillance dans le cadre du prochain budget.

Il est urgent de revenir au système des MI-SE, ou pour le moins donner de véritables garanties statutaires aux assistants d'éducation. Nous nous y emploierons.

James PELLE

DOCUMENTALISTES

Nous avons été reçues le 31 mars par Monsieur Chaignaud, secrétaire général et Monsieur Mennecière, chef de la DPE. Monsieur Munier, IPR Vie Scolaire était excusé.

Nous avons abordé les problèmes mentionnés dans la lettre adressée au Recteur à l'issue du stage syndical du 23 janvier 2004.

1) Enseignants titulaires, auxiliaires ou contractuels d'autres disciplines affectés dans un CDI : ceux qui ont été affectés cette année ont accès à une formation. Tous les crédits disponibles pour la documentation seront utilisés pour les affectations en septembre. Les crédits pour les remplacements constituant un pot commun, il faut s'attendre à ce que les remplacements soient de plus en plus assurés par des rattachés disponibles ou des collègues en sous-service. Selon le rectorat, il n'est pas acceptable que le CDI soit fermé, quand un autre enseignant est inoccupé.

2) Le départ des emplois-jeunes : les assistants d'éducation seront recrutés dans les collèges et lycées sur 2 profils : surveillance et aide aux TICE. Le rectorat veillera à ce que chaque établissement dispose d'un aide aux TICE. L'Inspecteur Général Durpaire a déclaré que les CDI sont des centres multimédia et qu'un documentaliste et un aide aux TICE suffisent pour qu'un CDI "tourne". (à terme les livres seraient appelés à disparaître...). Des collègues disent qu'il leur a également tenu ce discours.

3) Les assistants d'éducation ou CES recrutés sans que les documentalistes soit consultés : une circulaire rectorale va être envoyée dans chaque établissement pour exiger que le recrutement des assistants d'éducation fasse l'objet d'un vote au C.A. avec un profil bien défini. Faites entendre votre voix à cette occasion.

4) Les collègues multisites ardennais : Monsieur Mennecière va essayer de revoir les couplages, pour qu'au moins les collègues nouvellement nommés ne soient plus nommés à cheval sur 2 multisites différents, comme c'est souvent le cas actuellement. Une journée par semaine dans un CDI ne permet pas de faire un travail efficace !

Nous avons insisté sur le découragement et les craintes pour l'avenir des documentalistes, qui n'arrivent plus à assurer toutes les tâches qui leur incombent. Malgré une écoute attentive et bienveillante, nous n'avons pas obtenu d'autre réponse.

Annick BEAUMÂLE - Véronique LEVASSEUR